

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA MESSE CORPORATIVE DES IMPRIMEURS

A l'occasion de la messe des saints Jean-Paul II et Pie XII, une messe corporative sera célébrée, en la cathédrale Notre-Dame de la Treille, à 11 h. 30, dimanche 14. Allocution par M. le chanoine Brugaud. Des offrandes seront remises aux imprimeurs et leur famille.

S.N.C.F.

Avie de concours

Un concours pour le recrutement d'éleveurs (personnel masculin) dans les établissements de la S.N.C.F. aura lieu le 18 juillet 1944. Le niveau des épreuves correspond à celui du brevet élémentaire.

Tous candidats français ou naturels fraîchement sortis de 15 ans au moins et de 18 ans au plus au 1er octobre 1944, n'ont pas dû entrer le 1^{er} octobre 1940 et le 30 septembre 1943, soit pendant la guerre, à l'exception des épreuves de pointe sont accordées aux pupilles de la nation ou orphelins de guerre, et aux enfants appartenant à la famille de moins de 16 ans au 1^{er} octobre 1944. La date limite des inscriptions est fixée au 15 mai 1944. Les demandes accorées sont d'un bulletin à remplir d'une enveloppe affranchie à l'adresse du candidat et le cas échéant des pièces justifiant des droits aux différentes épreuves. Les épreuves pratiques sont effectuées à l'arrondissement de l'exploitation, soit à Lille, 22 rue Alexandre-Lelievre, soit à Douai, 14 rue Victor-Hugo, soit à Saint-Omer (1^{er} de C.), rue des Champs, et à Saint-Quentin, 11 et 13, rue Voltaire, selon la résidence du candidat.

Vézina 71035 IR 7.

A RADIO-LILLE

Programme de l'émission régionale du matin de Radio-Lille.

L'orchestre Maurice Detcheff avec Guy Verlor et Jean Davril. — Un duo de coquetterie : pièce en 2 actes, de Paul Bourget, interprété par Mme T. Enza, Mme Bouvier, Duhame, Etienne, Breyer, Noël, Claude Berger.

Certificat d'aptitude professionnelle pour les jeunes filles

(Centre de Roubaix-Tourcoing)

Ces examens auront lieu au Collège technique de Roubaix, dans les salles d'examens de Roubaix, à l'instar de Reims et à Tourcoing pour celles intégrées à Tourcoing.

Professions artisanales. — Vendredi 12 mai, à 10 h. 30, au théâtre municipal de Lille, 10 place de la République, 13, 14 et 15, examen pratique à 10 h. 30 ; les épreuves pratiques à partir du lundi 15.

Professions commerciales. — Emplois de bureaux, vendredi 12 mai, à 10 h. 30, examen pratique à 10 h. 30 ; 13, 14 et 15, examen comptabilité vendredi 10 mai, à 10 h. 30 ; chaque jour de 8 à 11 h. 30 et de 14 à 18 h.

Inscriptions et horaires détaillés à la Chambre de commerce et d'industrie de Mons-Nord, à Roubaix, et à l'Institut Sévigné, 70 rue des Ursulines à Tourcoing, le 6 au moins.

SOCIETE DES AGRICULTEURS DU NORD. — A la réunion du Conseil technique de la Société des agriculteurs du Nord, le 1^{er} mai, à 10 h. 30, avait débuté la vente de nouvelles quantités d'engrais permettant ainsi aux agriculteurs la livraison de 250 de leur contingent d'engrais assuré et de 130 de leur contingent d'engrais composé.

LILLE

INSTITUT D'ÉTUDES FAMILIALES DU NORD DE LA FRANCE. — Samedi 6 à 14 h. 30, 20^e cérémonie d'études sur l'amour, par M. le pasteur Fabre. M. Jean Tilory, délégué régional, à la famille parisienne, a été nommé à l'Institut Sévigné à Tourcoing pour celles intégrées à Tourcoing.

Professions artisanales. — Vendredi 12 mai, à 10 h. 30, au théâtre municipal de Lille, 10 place de la République, 13, 14 et 15, examen pratique à 10 h. 30 ; 14 et 15, examen comptabilité vendredi 10 mai, à 10 h. 30 ; chaque jour de 8 à 11 h. 30 et de 14 à 18 h.

Inscriptions et horaires détaillés à la Chambre de commerce et d'industrie de Mons-Nord, à Roubaix, et à l'Institut Sévigné, 70 rue des Ursulines à Tourcoing, le 6 au moins.

L'Institut a été reconnu le fait qu'il a été déferlé au parquet et écourté.

LILLE — *du BELLEVUE*, à Chambé-Freddy. — Pour la première fois à LILLE, en Matinée et ce Soir. Le jeune premier du cinéma français Jimmy GAILLARD et NOMBREUSES ATTRACTIONS



D'un sport à l'autre

BASKET-BALL. — Il sera mis au jeu, vendredi 13 mai, deux équipes de jeunes filles, dans le district féminin et dans le district masculin.

Exposition interdite. — Robert Degroote, de Wervicq (B.), a tenté de passer le frontière avec des marchandises pour faire de la vente au détail.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.

Tenu en possession de son état, il fut arrêté à la gare de Roubaix, où il fut condamné à un mois de prison avec sursis.

Une opposition. — Condamné pour défaire à quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende pour infraction à la législation sur les ravitaillements, il fut libéré à la suite d'une intervention de l'ordre public.